



Cher Docteur,

Pour La Médecine Libre Courtage Assurance, la prévention n'est pas qu'un concept à la mode dont tout le monde parle mais que personne ne peut mettre réellement en pratique.

Nous savons que c'est vous, en tant que médecin traitant, qui êtes le mieux à même de dispenser des soins de prévention adaptés et ciblés, à nos adhérents, qui sont avant tout vos patients, que vous suivez pour certains depuis des années, et dont vous connaissez mieux que quiconque les comportements et les prédispositions qui pourraient mettre en péril leur santé.

Complémentaire santé militante, nous avons décidé de vous donner les moyens de mettre en pratique la prévention en remboursant deux consultations de prévention par an à hauteur de 40€. Vous avez donc la possibilité de réaliser, si vous le jugez nécessaire et profitable à vos patients, deux véritables consultations de prévention par an, dont vous choisirez le thème.

Nous mettons gracieusement à votre disposition des fiches de prévention que vous pouvez donner à vos patients si vous le jugez utile.

Pour que votre patient puisse se faire rembourser, nous vous demandons uniquement, une fois la consultation effectuée et réglée, de bien vouloir établir une facture pour des honoraires hors nomenclature et la remettre à votre patient. Pour les médecins de secteur 1, cette note d'honoraires est à inscrire en comptabilité mais ne bénéficie pas de la participation à la prise en charge des cotisations sociales des praticiens par la Sécurité Sociale. Vous trouverez sur notre site internet <http://www.lamedecinlibre.com/espaceprevention/> un exemple de note d'honoraires si nécessaire.

Nous savons que le médecin traitant d'un patient (et souvent même de toute sa famille), est le pivot d'une prévention réellement efficace. C'est pourquoi nous nous réjouissons de vous donner les moyens de pouvoir la mettre en œuvre.

La prévention : tout le monde en parle, les médecins la font, La Médecine Libre Courtage assurance la finance !

A ce titre, nos assurés bénéficient de 2 consultations de prévention par an qui leur sont remboursées à hauteur de 40€. N'hésitez pas à leur en faire bénéficier !
--

L'équipe La Médecine Libre – Courtage Assurance

www.lamedecinlibre.com